

Adresse du maire, des officiers municipaux et du conseil-général de la commune de Mons (Jemappes), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire, des officiers municipaux et du conseil-général de la commune de Mons (Jemappes), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 244-245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19789_t1_0244_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019



La société populaire des Sans-Culottes de Magalas, département de l'Hérault, applaudit aux opérations des représentans du peuple Perrin et Goupilleau [de Montaigu] dans leurs contrées.

7

Mention honorable, insertion au bulletin (39).

[La société populaire des sans-culottes de Magalas à la Convention nationale, Magalas, le 25 vendémiaire an III (40)

Liberté, Égalité, Union, Fraternité ou la mort.

Représentans,

Le département de l'Hérault, et nous en particulier sommes ravis de joie de ces anges tutélaires que vous avez envoyés vers nous pour rendre la liberté à de malheureux oprimés.

Oui, Perrin et Goupillon (sic), c'est vous, que par votre justice et votre équité, avez rendu à des femmes éplorées, leurs époux, à des enfans isolés, et gemissens dans la misère, leurs pères, à des vieillards, leur soutient, à la société des membres, à l'agriculture des bras, et à la patrie des deffenseurs

Vous avés fouillé dans les cachots les plus obscurs, dans les prisons les plus ideuses, pour en sortir ces malheureux oprimés par la tyrannie, vous les avés tyrés de cette terrible alternative qui se trouve entre la vie et la mort, qu'ils attendoient injustement de la barbarie, et de la cruauté, de ces monstres qui seront à jamais en horreur à toute la nation française.

Perrin et Goupillon, jouissés à jamais de l'amour et de l'estime entière de tous les Républicains

Salut, Union et Fraternité.

Suivent 25 signatures.

8

La société populaire de Givet, département des Ardennes, envoie à la Convention nationale la traduction qu'elle a faite en langue anglaise de l'Adresse au peuple francais

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (41).

9

Les maire, officiers municipaux et conseil-général de la commune de Mons, [département de Jemappes], applaudissent à la mémorable journée du 10 thermidor, aux progrès des armées de la République, aux principes de vertu et de justice renfermés dans l'Adresse au peuple français. Ils fournissent, sans murmures, aux réquisitions en tout genre qui leur sont faites, et font vœu de rester inviolablement attachés de sentimens à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (42).

[Les maire, officiers municipaux et conseil général de la commune de Mons à la Convention nationale, Mons, le 13 brumaire an III] (43)

Citoyens représentans,

Longtemps avant l'entrée triomphante des armées de la République dans notre département, nous soupirions après nos libérateurs; dès qu'ils parûrent nous volâmes dans leurs bras, depuis lors nous n'avons eû qu'un sentiment et qu'un vœu pour la prospérité de la République, nos vœux ont été remplis, vous avez triomphé de vos ennemis extérieurs et intérieurs.

Tous les jours notre ville retentit du bruit de vos victoires, et nos habitans paisibles, témoignent avec enthousiasme leurs allégresses, ils mettent tout leur espoir dans la nation française; ils fournissent sans murmures aux réquisitions en tout genre qui leur sont faites, leurs bras et leurs fortunes sont pour la République, et s'il ne leur restoit qu'un morceau de pain, nous osons nous rendre garants qu'ils le partageroient avec leurs frères les français.

La journée du 10 thermidor, époque à jamais mémorable dans les annales de la France, vous a fait ici autant d'amis que les tirans que vous avez renversés vous ont fait d'ennemis; la marche que vous avez tenue depuis vous a attaché tous les cœurs.

Quelle est sublime cette adresse que vous avez présentée au peuple comme le seul fanal qui doit le conduire au bonheur; les vérités qu'elle renferme, la morale qu'elle enseigne, les vertus qu'elle inspire, sont bien faites pour rallier tous les français; elles ont fait sur nous la plus vive impression, et nous nous sommes écrié, qu'il est doux de vivre sous un gouvernement qui a pour base la vertu, la justice et l'humanité.

Qu'ils étoient petits, ces monstres que vous avez écrasés devant ces éternelles vérités que vous venez de proclamer! Ils ne connoissoient comme tous les tirans qui les ont précédés, d'autres moyens pour gouverner que la terreur et les échafauds, vous, vous ne connoissez que la justice, l'humanité et la raison. Continuez, législateurs, de vous immortaliser par vos travaux,

⁽³⁹⁾ P.-V., L, 135.

⁽⁴⁰⁾ C 328 (2), pl. 1457, p. 5.

⁽⁴¹⁾ P.-V., L, 135-136. Bull., 10 frim. (suppl.).

⁽⁴²⁾ P.-V., L, 136. Bull., 7 frim. (suppl.). Département de Jemappes précisé par le P.-V. rédigé postérieurement.

⁽⁴³⁾ C 328 (1), pl. 1447, p. 23.

puissez vos lois dans la nature, elle ne vous trompera jamais, tout ce qui n'est pas elle, est erreur et mensonge. Maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, dans des mains pures, il fait la sûreté du peuple et la terreur de ses ennemis. Restez à votre poste jusqu'à cette même époque pour assurer à jamais le bonheur d'une nation qui servira un jour de modèle à tous les peuples de l'Europe.

Quant à nous, nous ne cesserons de nous occuper des intérêts de la république et d'inspirer aux habitans de notre commune une confiance entière dans le loyauté de la Nation française et dans les principes de justice qui dirigent la Convention, nous espérons montrer par nos actions et par notre conduite, que nous sommes dignes du nom français. Aucun sacrifice, aucunes privations ne nous coûteront et quelque soit le sort qui nous attend, nous jurons que nos sentimens seront invariables pour la République, et que notre dernier soupir sera pour elle.

Les maire, officiers municipaux et conseil général de la commune de Mons.

CHARLES WOLFF, maire et 19 autres signatures.

10

Le citoyen Turgard, agent national de la commune de Louviers, département de l'Eure, père de famille et peu fortuné, mais jaloux de contribuer de tout son pouvoir à la liquidation de la dette publique, fait l'abandon, au bénéficie de la République, de deux offices de perruquier dont il est propriétaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (44).

11

Le citoyen Gurgez, ex-Minime, ci-devant administrateur à Roche, district de Besançon, département du Doubs, fait don à la patrie, du capital d'une rente viagère de 600 liv. et de deux années d'arrérages de ladite rente.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (45).

12

Les républicains de la société populaire de Sancoins, département du Cher, remercient la Convention nationale d'avoir mis toutes les vertus à l'ordre du jour, et

(44) P.-V., L, 136. Bull., 10 frim. (suppl.).(45) P.-V., L, 136. Bull., 10 frim. (suppl.).

applaudissent aux opérations du représentant du peuple Cherrier.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[Les républicains de Sancoins composant la société populaire à la Convention nationale, Sancoins, le 15 brumaire an III] (47)

Représentans d'un Grand Peuple,

Lorsque vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour, vous avez sauvé la république.

Lorsque vous avez envoyé dans les départemens des représentans justes et vertueux, vous avez fait tant de conquêtes sur les cœurs, que nos armées sur les esclaves des tirans. Les notres ont toujours été à vous. Le passage de votre collègue Cherrier dans ce district, y a répandu la joie la plus vive, et la sensibilité la plus marquée. Elles étoient gravées dans les ames et peintes sur tous les visages, jamais jour de fête ne fut plus célébré.

Il a su réunir la fermeté à la douceur, l'humanité à la justice, et en rendant à leurs familles, à leurs concitoyens, des individus détenus, les cris réitérés de Vive la République, vive la Convention, se sont fait entendre de toutes parts, et ont manifestés les transports de l'allégresse générale.

Ce digne représentant, vous dira sans doute, quels sont les sentimens qui nous animent, toujours fermes dans nos principes, fidels observateurs des lois, nous avons applaudis vivement à votre adresse au peuple français. Nous n'aurons jamais d'autre guide que la justice, et d'autre point de ralliement que la Convention, des républicains purs ne peuvent dévier.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 83 signatures.

13

La municipalité de Visan, département de Vaucluse, applaudit à la journée du 10 thermidor, à l'Adresse au peuple français et au décret sur les sociétés populaires. Elle fait l'éloge des opérations du représentant du peuple Goupilleau [de Montaigu], et prie la Convention de proroger sa mission dans le département de Vaucluse.

Mention honorable, insertion au bulletin (48).

[La municipalité de Visan à la Convention nationale, Visan, le 16 brumaire an III] (49)

⁽⁴⁶⁾ P.-V., L, 136.

 $^{(47) \} C\ 328\ (2),\ pl.\ 1457,\ p.\ 2.$

⁽⁴⁸⁾ P.-V., L, 137.

⁽⁴⁹⁾ C 328 (1), pl. 1447, p. 20.